



Montreuil, le 25 septembre 2025

À M. Sébastien LECORNU
Premier ministre

N/Réf. : NP/CB/PL
N°109_20250925

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 9 octobre 2025 couvrant les personnels des secteurs social, médico-social, de l'école, de la petite enfance et de l'animation de la fonction publique territoriale, ainsi que l'ensemble des agent-es de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Premier ministre,

La Fédération CGT des services publics appelle l'ensemble des agent-es relevant de son champ fédéral et plus particulièrement les agent-es du secteur social et médico-social à se mobiliser massivement lors de la journée de grève nationale du 9 octobre 2025.

La Fédération CGT des services publics dépose un préavis de grève et vous alerte sur la situation des agentes et agents de la fonction publique territoriale exerçant auprès des populations les plus précaires et mettant en œuvre au quotidien le principe de solidarité de ce pays.

Cette mobilisation fait suite au profond malaise qui traverse le secteur : sous-effectifs chroniques, dégradation des conditions de travail, absence de reconnaissance et manque de moyens humains et financiers pour répondre dignement aux besoins des usager-es. Ces difficultés, aggravées par des choix budgétaires restrictifs, fragilisent la mission de service public et compromettent la qualité de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

Cette journée de mobilisation initiée en défense de l'hôpital public et de notre système de soins concerne également et directement les structures territoriales qui portent, au quotidien, une grande partie des missions de solidarité et de proximité : services sociaux et médico-sociaux, établissements d'accueil de la petite enfance, structures jeunesse, services de santé scolaire, établissements d'hébergement et services de soins à domicile pour personnes âgées.

La dégradation des conditions de travail et la perte de sens dans l'exercice des missions, des salaires faibles, l'absence de perspective de carrière se caractérisent aujourd'hui par une crise majeure du secteur. C'est cette situation qui entraîne le manque d'attractivité, qui dans les formations et au sein des services n'a jamais été aussi fort.

Partout en France, les mobilisations se multiplient pour dénoncer les conditions de rémunération, de travail et de prise en charge.

Au lieu de venir répondre au besoin de revalorisation salariale, l'instauration du CTI « Ségur » est venue renforcer les inégalités de traitement car, aujourd'hui, ce sont **plus de 100 000 agentes et agents des filières sociale, médico-sociale, de la petite enfance, des écoles et de l'animation de la fonction publique territoriale qui sont encore exclus.**

Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2026 présenté par l'ex-Premier ministre n'est, à ce jour, pas abandonné. Il poursuit une logique austéritaire qui aggrave le sous-financement de ces missions essentielles. À cela s'ajoutent des contraintes budgétaires toujours plus lourdes imposées aux collectivités locales, qui réduisent leur capacité à assurer un service public de qualité et à garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire.

Nous dénonçons ce double étau : d'un côté, un PLFSS centré sur la réduction des dépenses sociales, sans répondre aux besoins croissants de la population et, de l'autre, des restrictions financières imposées aux collectivités territoriales, qui compromettent leurs moyens d'action et précarisent les agent-es.

Dans ce contexte de travail et de mobilisations partout sur le territoire, la Fédération CGT des services publics revendique :

Pour le secteur de la protection de l'enfance et le secteur social :

- Le renforcement des partenariats prévention, protection, justice, pour une prise en charge coordonnée ;
- Un accès universel aux droits fondamentaux pour les publics accueillis ;
- Des recrutements statutaires massifs et pérennes dans l'ensemble des services ;
- Retrait de la Refonte des diplômes des travailleurs sociaux ;
- Une campagne de recrutement de tout le personnel PMI confondu (médecin, infirmière, puéricultrice EJE...) afin de pouvoir réaliser un travail de prévention nécessaire auprès de la population, dont les plus précaires. En renforçant la prévention, cela réduira forcément la protection.

Pour le secteur des assistantes et assistants familiaux :

- Une véritable intégration dans la fonction publique territoriale en tant qu'agent-e titulaire bénéficiant d'un statut et d'un cadre d'emploi de catégorie B ;
- La revalorisation des indemnités d'entretien, des frais de déplacement et des allocations ayant vocation à couvrir les frais répondant aux besoins de l'enfant (vêtue, argent de poche, financement de séjours vacances, etc.), ceci pour le bien-être et la sécurité des enfants ;
- Le respect du droit fondamental de présomption d'innocence avec maintien de la totalité du salaire pour toute la durée de l'enquête administrative ;
- Une réelle intégration des assistants familiaux au sein des équipes de l'Aide sociale à l'enfance des conseils départementaux et des associations de protection de l'enfance.

Pour le secteur petite enfance :

- Augmentation immédiate des salaires : revalorisation des grilles indiciaires des cadres d'emploi de la filière médico-sociale et sociale avec une réelle reconnaissance en catégories B et A « types » ; dégel et rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au moins 10 % et son indexation sur l'inflation ;
- Amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la petite enfance ;
- Abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches ;
- Un véritable service public de la petite enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur, avec un plan national de financement des formations pour les jeunes qui veulent s'orienter dans le secteur.
- La modification du taux d'encadrement 1 pour 5 en 2027 et 1 pour 4 en 2030 avec la mise en place immédiate d'un décret rendant obligatoire le taux de 1 pour 4.

Pour le secteur des ATSEM :

- La revalorisation immédiate de leur carrière par l'évolution du cadre d'emplois avec la création d'un grade de catégorie B type pour la reconnaissance de leur fonction éducative ;
- L'amélioration des conditions de travail : respect des missions éducatives et arrêt des tâches relevant d'autres filières ou métiers (entretien généralisé des locaux, périscolaire, restaurant scolaire, etc.) qui

s'ajoutent à leur charge de travail. Une réduction du temps de travail effectif pour permettre une meilleure récupération et prévenir les risques d'épuisement professionnel ;

- Une présence d'une ATSEM par classe garantie dans les textes et non soumise aux arbitrages locaux.

Pour le secteur EHPAD SAD :

- La précarité des contrats de travail doit cesser : non au recours systématique à des agent-es contractuels et vacataires ;
- Les temps d'inter-vacation non pris en compte : les périodes d'attente et de déplacement entre deux interventions chez les bénéficiaires ne sont fréquemment pas reconnues comme temps de travail effectif ;
- La réforme des Services autonomie à domicile (SAD) : nous demandons l'arrêt immédiat de la mise en œuvre de cette réforme qui vient alourdir les missions, avec notamment la prise en charge d'un nouveau public, celui des enfants ou adolescent-es en situation de handicap ;
- La reconnaissance en catégorie B des aides médico-psychologiques (AMP) ;
- Une réforme du GMP (Gir moyen pondéré) et du PMP (Pathos moyen pondéré) afin d'augmenter le nombre de soignants dans les EHPAD pour prendre soin correctement de nos aîné-es.

Pour le secteur des assistantes maternelles en crèche familiale :

- Sortir du statut « d'emploi particulier » ;
- Reconnaissance professionnelle au sein de la FPT des AM qui assurent une mission de service public ;
- Respect du temps de travail.

Pour le secteur santé mentale et psychiatrie :

- La santé psychique, la prévention, le prendre soin ;
- La dimension psychologique dans tous les champs d'exercice des psychologues ;
- La revalorisation des salaires et des recrutements conséquents ;
- Le respect de la fonction et du statut (maintien du temps FIR OU DIRES et abandon des politiques du chiffre) ;
- Le respect de la déontologie des psychologues, du libre choix de leurs méthodes et outils.

Nous revendiquons également pour l'ensemble des agent-es de la filière sociale et médico-sociale :

- L'extension du CTI à tous les agent-es exerçant dans les services sociaux, médico-sociaux, les écoles, la petite enfance et l'animation ;
- L'augmentation immédiate des salaires par le dégel du point d'indice en l'augmentant à 6 € ;
- La revalorisation des grilles indiciaires ;
- Le retrait du jour de carence et des 10 % de perte de salaire en cas de congés maladie ;
- L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications de nos métiers ;
- Une stricte égalité de salaire entre les femmes et les hommes ;
- Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75 % du salaire des six derniers mois ;
- La baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires ;
- L'abrogation de la réforme des retraites.

Pour gagner sur ces revendications, la Fédération CGT des services publics appelle à une nouvelle journée de mobilisation par la grève et la manifestation partout en France, dans l'unité la plus large, le jeudi 9 octobre 2025, et dépose ce préavis de grève de 0 h à 24 h pour l'ensemble des agent-es de la fonction publique territoriale et les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, de la thanatologie, du secteur privé du logement social).

La Fédération CGT des services publics vous sollicite également de nouveau pour nous accorder une audience, et ce, sans délai au vu de la crise du secteur.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Premier ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Natacha Pommet', written over a horizontal line.

Secrétaire générale